

LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
Rue de la Ferté-Macé

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs,

- Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,
- Vu la demande de l'entreprise AVENEL en date du 06/06/2023
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation rue de la Ferté-Macé pour le remplacement de câble dans les chambres Télécom,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 19 juin 2023 au vendredi 21 juillet 2023, un empiètement sur la chaussée sera mis en place, rue de la Ferté-Macé au niveau du carrefour de la rue de Briouze et de la rue de l'Épine. La circulation sera donc réduite à une voie, régulée avec alternat pour permettre le bon déroulement des travaux réalisés par l'entreprise AVENEL

Article 2 : La signalisation relative à ces mesures sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Monsieur le Maire de la Ferrière-aux-Étangs, la brigade de gendarmerie de Domfront-Messei, l'entreprise AVENEL, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté leur sera adressée

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 07 juin 2023.

Le Maire,
Vincent BEAUMONT

